Numérisation CERMTRI

N° 449 — 8 Mars 1957 « PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ-VOUS » HEBDOMADAIRE - 20 Frs

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE) — SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

REDACTION ADMINISTRATION
5, rue de Charonne, Paris (XIe) — Tél. : ROQ. 69-52

Etranger : 1 an : 1.200 fr.
C.C.P. Sté de Presse. Edition et Librairie 6032-01 Paris
ABONNEMENTS : 1 an : 800 fr. ; 6 mois : 400 fr. ; 3 mois : 225 fr. [illegible]

NOUVEAU DEFI A LA LIBERTE DE LA PRESSE

100.000 frs d'amende pour LA VERITE

LA XVIIe Chambre correctionnelle vient de rendre son jugement dans le procès en diffamation intenté par le gouvernement contre D. Renard, directeur de « LA VERITE » à propos de M. Soustelle que nous avions qualifié de « criminel de guerre ». En voici la conclusion :

« Statuant contradictoirement et en premier ressort,

« déclare Renard coupable d'injures et diffamation, envers un fonctionnaire public pris à raison de ses fonctions ou de sa qualité, et par application des articles précités,

« condamne Renard à 100.000 fr. d'amende,

« le condamne en outre aux dépens ».

Un tel verdict ne peut nous étonner. Il était impensable qu'il en fut autrement quand on sait que M. Soustelle, au moment où se déroulait ce procès devant la XVIIe Chambre, était un des membres les plus importants de la délégation française, plaidant précisément le dossier français sur l'Algérie à l'ONU.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce M. Soustelle, ce citoyen qui se proclame ouvertement au-dessus des lois et même contre les lois ; de même que nous aurons l'occasion de parler à nouveau de M. Mollet et du choix qu'il fit en la personne de Soustelle pour aller plaider le dossier français à l'ONU.

Mais la première chose qui frappe dans les attendus du jugement de la XVIIe Chambre, c'est que le tribunal n'a pas cru bon de retenir l'offre de preuves que nous avions faite, comme la loi nous le permet dans l'inculpation de « diffamation ».

Quel est l'argument invoqué ?

« La recevabilité de l'offre de preuve faite par le prévenu est, en effet, conditionnée par la stricte observation des formalités énumérées par l'article 55... »

Nous n'aurions pas respecté cette stricte observation. En fonction de quoi, le tribunal, passant outre le fond..., condamne à 100.000 francs d'amende.

Mais l'argument ne vaut pas. C'est le tribunal lui-même qui nous en donne la preuve lorsqu'il déclare : « attendu que le tribunal ne saurait rechercher dans l'examen des documents produits la réalité des faits susceptibles d'établir la bonne foi dont excipe le prévenu, sans l'admettre à rapporter, par cette voie indirecte, la preuve de ces faits qui, pour les motifs ci-dessus développés, lui est interdite ».

Il est ainsi démontré que le qualificatif dont nous avons gratifié Soustelle, ne peut se comprendre et s'expliquer que par l'ensemble des faits et de la politique gouvernementale algérienne.

Mettant à profit une pure question de forme, le tribunal a laissé le jugement sur le fond en suspens.

Pourtant, quelle magnifique occasion le gouvernement n'avait-il pas là, devant la XVIIe Chambre, de faire la preuve de la justesse et du bien fondé de sa politique ?

Il s'est dérobé.

Nous faisons appel du jugement rendu contre nous, comme nous avons déjà fait appel du jugement nous condamnant, pour « injures », à 50.000 francs d'amende — parce que, en septembre 1955, nous dénoncions la politique du gouvernement Ed. Faure s'obstinant à soutenir Ben Arafa, et démontrions que le seul moyen de ramener la paix au Maroc, c'était de ramener Mohamed V sur son trône.

Nous faisons appel, car, forts de notre droit à la vérité, nous irons aussi loin que les dispositions légales nous le permettront, pour mettre au banc des accusés un gouvernement et une politique qui n'osent pas dire leur nom.

Nous irons loin avec tous les amis et sympathisants à notre journal car, et ce n'est pas une des moindres leçons de ce procès, il est démontré que « LA VERITE » est le seul journal digne de son titre. D. R.

FONCTIONNAIRES

Grève ou corridas ?

LA Fonction Publique marque le pas. Toutes les Fédérations FO, CFTC, CGT, au lieu de s'adresser à tous les fonctionnaires pour se faire entendre par le gouvernement, redemandent audience à Mollet-Ramadier. Toutes ces fédérations ont, pendant plus de trois semaines, laissé « tourner en rond », dans l'isolement, les luttes des petites catégories des cadres D et C contre les manœuvres de division du gouvernement. Faire payer aux jeunes les quelques points d'indices lâchés (quant on en lâchait) ; augmenter la durée des carrières, à contre sens du principe « à travail égal, salaire égal » ; augmenter — scandaleusement — l'ouverture de l'éventail indiciaire, etc, etc... voilà bien des provocations à la misère qui méritaient une riposte unanime.

La base, où sont les exploités et les méprisés n'en a pas attendu davantage. Quelle aubaine pour les bureaucrates de pouvoir se refaire une virginité « combattante » et « unitaire » sur le dos de ces courageux combattants ! Ni la CGT ni la CFTC, accolées, n'ont manqué cette occasion.« Vous planterez les banderilles dans le corps du gouvernement ». « Cela durera des jours, peut-être des semaines » mais après « il y aura la mise à mort » (c'est-à-dire satisfaction de vos revendications), s'écriaient les porte-paroles CGT. La CFTC, elle, ne participait qu'à la mise en scène de cette comédie-tauromachique.

LA MANŒUVRE BUREAUCRATIQUE

Mise en scène et comédie, car pas plus l'une que l'autre, CGT ni CFTC ne voulaient de « mise à mort » ! Pas plus l'une que l'autre ne préparaient le succès des revendications. Toutes deux se sont opposées à la mise en avant d'un « mot d'ordre charnière », unitaire, tel qu'une augmentation **égale pour tous de 10.000 fr. Les 4, 5, ou 7, mille francs qu'elles avançaient avant les luttes avaient disparu au moment des luttes !**

C'est avec un soin minutieux, et l'orchestration de leur presse (dont « L'Humanité »), qu'elles ont refusé d'admettre la liaison de la fraction des catégories déjà en lutte (une partie des cadres D et C) avec tout le reste de la Fonction Publique (cadre B et basses échelles du cadre A), cependant visé par les manœuvres gouvernementales. C'est surtout avec un soin minutieux que les deux bureaucraties associées de la CGT et de la CFTC ont stérilisé les efforts d'organisation démocratique et surtout de détermination autonome de leurs militants en lutte. Elles l'ont fait en les orientant et en emprisonnant les bases revendicatives des petites catégories en lutte dans l'étroite exigence des fameux « dix points » (1.900 fr.) pour les cadres D et C, et en écartant **toute adjonction unitaire** capable d'élargir l'action aux autres cadres. La CFTC a joué, là, le rôle actif (par exemple aux bibliothèques en s'opposant à 4.000 fr. d'acompte sur le relèvement du salaire de base), la CGT gardant, elle, le silence ! Ainsi « pressés », ainsi « armés », les militants des comités et des intersyndicales devaient, ou rompre avec les appareils ou se soumettre. Ils n'ont, dans la plupart des cas, pas su encore s'organiser pour résister.

Dès lors, après quelques communiqués (pour « L'Humanité »), il n'y avait qu'à laisser aller les choses, et, essoufflés, les combattants des cadres D et C en grèves « perlées » ou « tournantes » se laissaient convaincre par les faits que, pour arracher un morceau suffisant au gouvernement, il y faut les forces suffisantes; forces que les grandes organisations n'ont pas voulu voir se mobiliser.

RIEN N'EST REGLE

Les bureaucrates voulaient bien « une corrida » mais surtout pas de mise à mort ! L'objectif restant de se faire reconnaître comme « représentatives » et d'encaisser, pour les braves cotisants, quelques miettes un peu plus volumineuses attestant cette représentativité. Les grèves « pourries » permettent aux gouvernants pourris de poursuivre leur petite vie sur le corps vermoulu d'un régime condamné et, aux organisations syndicales, de ne pas porter atteinte aux fondements de ce système. C'est pour éviter d'ébranler le tout que les dévoués mollétistes de FO ont rendu, depuis deux semaines, muette leur organisation. C'est pourquoi l'unité d'action des « syndicats libres » (!) s'est traduite par un silence mortel. Tant il est vrai que toute initiative d'action (et le congrès de la FGF-FO venait de décider « l'action pour le relèvement du salaire de base ») risque d'entraîner des répercussions politiques désastreuses pour l'Etat capitaliste. Mais ces expériences doivent porter et la lutte de classe continue.

R. ARTAUD.

LE VENDREDI 8 MARS 1957

à 21 heures

AUX SOCIETES SAVANTES

28, rue Serpente, Paris - Salle H

Métro Odéon

« Les Conseils ouvriers hongrois et polonais posent-ils le problème du pouvoir des Soviets ? »

Edgar Morin engagera la discussion sur cette question décisive sous la présidence de D. Renard.

GUY MOLLET DANS L'IMPASSE

Aux travailleurs d'imposer leurs solutions

A peine Guy Mollet est-il de retour de Washington qu'il doit livrer une grande bataille parlementaire. Peut-être devra-t-il poser la question de confiance, c'est-à-dire engager l'existence de son gouvernement, à propos de... la fixation du prix du lait. Certes, il est peu vraisemblable que le gouvernement tombe. Mais ce genre de débats est de ceux qui, traditionnellement, indiquent qu'un gouvernement est sur la pente descendante. Réception peu triomphale, après un voyage aux USA qui ne le fut pas davantage.

Ils sont loin, les temps (trois mois) où, superbe et plein d'audace, le gouvernement français, incitant Israël, entraînant les Anglais, s'engageait dans l'expédition de Suez, passant outre à la politique américaine au Moyen-Orient. Un des « grands actes » du gouvernement Mollet en voyage aux USA aura été de se joindre au gouvernement américain pour imposer à l'Etat d'Israël l'évacuation de Gaza et de Charm-El-Cheikh. Il reconnaissait ainsi ouvertement sa soumission à la politique américaine au Moyen-Orient.

Quelles seront les conséquences du voyage aux USA sur la politique algérienne du gouvernement Mollet ? Tous les politiciens bourgeois liés directement aux grands colons algériens redoutent la moindre concession, le moindre recul. Ils ne conçoivent qu'une seule politique : la répression, le bain de sang ; celle pratiquée jusqu'alors par Guy Mollet, et qu'il était le seul à pouvoir appliquer. En se ralliant à la politique américaine au Moyen-Orient, Guy Mollet aurait-il également accepté de s'orienter vers la recherche d'un compromis en Algérie ? Voilà qui expliquerait bien des positions irréductibles à propos du prix du lait.

LA « SOLUTION » MILITAIRE A ECHOUE

Depuis un an qu'il est au pouvoir, le gouvernement « à direction socialiste » a tout mis en œuvre pour tenter de briser la Révolution algérienne. Longtemps, l'impérialisme américain lui a laissé les mains libres, ne faisant aucune difficulté au transfert des divisions françaises sous le contrôle de l'OTAN d'Europe en Afrique, vendant à l'impérialisme français autant d'hélicoptères, d'armes de toutes sortes que celui-ci en désirait. Malgré l'ampleur des moyens mis en œuvre, le gouvernement Mollet n'a pu parvenir à ses fins. La situation ne peut s'éterniser ainsi. La permanence de la Révolution algérienne ruine tous les plans élaborés par l'impérialisme américain en vue de stabiliser le Moyen-Orient sous son contrôle. Elle rend impossible un affermissement quelconque de la situation au Maroc et en Tunisie. La lutte menée par le peuple algérien incite continuellement les peuples du Moyen-Orient et d'Afrique à se dresser contre toutes les formes de domination impérialiste. Certes, l'impérialisme **américain n'entend pas que le peuple algérien puisse disposer librement de lui-même.** Mais, la « solution militaire » ayant échoué, il presse le gouvernement français d'avoir recours à une « solution politique ». A vrai dire, Mollet, doutant de sa capacité à imposer une « solution militaire », y a souvent songé, comme l'ont prouvé les multiples contacts et discussions qu'eurent des personnalités gouvernementales avec le FLN. Il s'est toujours heurté à l'opposition irréductible de la grande colonisation, et à la difficulté de faire lâcher la proie pour l'ombre au peuple algérien.

Cependant, il lui est de plus en plus difficile de poursuivre sa politique actuelle. Désormais l'ensemble des questions qui assaillent la bourgeoisie française confluent de nouveau.

CAISSES VIDES ET DEFICIT COMMERCIAL

Le grand emprunt dont le succès a permis au gouvernement de se dégager quelque temps des soucis financiers n'est plus qu'un souvenir. Les 320 milliards de l'emprunt d'octobre ont fondu au feu de la guerre d'Algérie comme beurre au soleil. Le déficit budgétaire de l'année 1957 n'est pas encore chiffrable. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il battra tous les records (1.350 milliards). Dores et déjà un nouvel emprunt est en préparation. Mais quel en sera le succès ? Pourtant, plus que jamais, le Trésor a besoin d'argent frais pour financer la guerre, maquiller la hausse des prix (le maquillage de l'indice des 213 articles coutera 76 milliards supplémentaires au Trésor), subventionner les exportations.

Le déficit des finances de l'Etat ne serait pas tellement grave s'il n'allait de pair avec un déséquilibre de l'économie française qui prend des proportions fantastiques. Les comptes de l'Union Européenne de Paiement du mois de février 57 font apparaître un déficit de la France de 88 millions de dollars, contre 70 millions en janvier, et 8,7 millions en février 56, qui devront être pris sur les réserves d'or et de devises restantes : fin 55 elles se montaient à 859 millions de dollars, fin janvier 57, il en restait 380, dont 200 constituent la réserve d'or de la Banque de France. La catastrophe n'est peut-être pas encore imminente. L'UEP peut consentir un prêt de 100 millions de dollars ; les banques américaines ont consenti un prêt de 100 millions de dollars pour le paiement du pétrole importé ; il est question de nouvelles commandes « off shore ». Il est cependant impossible que cela se prolonge longtemps et, de toute façon, la dépendance à l'égard du dollar, accroît l'efficacité des pressions exercées par le gouvernement américain sur la politique française.

LA PAIX SOCIALE EST ROMPUE

Pourtant, le plus important, c'est encore le renouveau des luttes ouvrières. Le gouvernement Mollet fut pendant plus d'un an le meilleur gouvernement dont pouvait disposer l'ensemble de la bourgeoisie française. Bénéficiant de la complicité fort peu camouflée des dirigeants du PCF, de la CGT, de FO, de la CFTC, il était le seul gouvernement capable d'imposer la guerre à outrance en Algérie, la mobilisation des disponibles, la prolongation du service militaire jusqu'à 30 et 34 mois. Il était le seul à pouvoir assurer la paix sociale, derrière laquelle la bourgeoisie tentait de résoudre à sa manière les problèmes qui l'assaillent en en faisant supporter le poids à la classe ouvrière. Non parce que les travailleurs acceptaient la politique du gouvernement, mais parce que, trahis, sans organisation, ils étaient sans moyens pour s'y opposer. Or, voici que les actions engagées ces dernières semaines démontrent que la classe ouvrière se prépare à la lutte. Les dirigeants syndicaux ont dû reculer devant la pression de la base. Ils l'ont fait de telle sorte que les travailleurs ne les débordent pas, tout en entravant le développement des actions. Mais ce qui reste, ce qui est le plus important, c'est que, malgré eux, la paix sociale a été rompue ; c'est que les travailleurs, en hésitant, en tâtonnant, aient imposé des formes d'action qui préparent une action générale : les manifestations, les grèves de démonstration, limitées dans le temps, mais de corporations entières. Il est assez vraisemblable que, dans la première phase, la politique des dirigeants syndicaux leur permettra de garder le contrôle et de limiter les mouvements. Il n'en reste pas moins que c'est là le prélude à de grandes batailles sociales.

IMPUISSANCE ET DIVISION DE LA BOURGEOISIE

Le gouvernement Mollet commence, du même coup, à ne plus jouer le rôle qui était le sien depuis un an, aux yeux de la bourgeoisie. Il est improbable qu'il tombe rapidement. Par qui le remplacer ? Les répercussions de cette évolution de la situation ne sont pas moins considérables. Derrière lui s'était refaite une unité très relative des différentes couches de la bourgeoisie. Les contradictions, les luttes qui opposent parfois les politiciens à l'intérieur d'une même équi-

STEPHANE JUST.

(Suite page 2.)

FRANÇOIS MANUEL

« La Révolution hongroise des Conseils Ouvriers »

Prix : 200 francs.
Par 10 : 180 francs.

EN VENTE A LA S. P. E. L.

BOURGUIBA ET L'ALGÉRIE

MALGRE un système de cassures, le long de la frontière, l'Algérie et la Tunisie se continuent et se pénètrent l'une l'autre. Les confins algéro-tunisiens renferment de très riches gisements miniers : fer, phosphates, zinc, plomb, antimoine dans le triangle Souk-Ahras-le Kef-Tebessa, et, plus au sud, les mines de phosphates qui s'étendent du Djebel Onk en Algérie, jusqu'à Gafsa. La concentration de ces richesses entre les mains des grands trusts : Mokta-el-Hadid (phosphates, fer...) et Rothschild (métaux non ferreux) a contribué au développement et à l'unification du réseau routier et ferroviaire, et à faire de cette région une zone industrielle, puissamment attractive, où sont venus se fondre les fellahs Kabyles et Chaouia, avec les nomades et fellahs ruinés du sud tunisien. En faisant des confins une zone industrielle, les trusts en ont fait une région vitale commune pour l'Algérie et la Tunisie, et ont par là même rendu artificielle la frontière qui séparait ces deux pays. (1)

Après le 20 août 1955, les chefs fellagnas des Monts de Kroumirie et de Tebessa «reprennent du service». C'est que, d'une part, ils n'ont pas éprouvé depuis l'indépendance une amélioration de leur niveau de vie, et, d'autre part, ils subissent fortement la pression des Algériens qui franchissent la frontière pour éviter la répression. Dans un mémoire adressé à l'ONU, le MNA parle de 200.000 Algériens réfugiés en Tunisie. Claude Delmas admet de son côté « qu'il y en a près de 75.000 en majorité adversaires de Bourguiba. Des militants bourguibistes sont assassinés par des fellaghas venus du Constantinois au travers d'une frontière qui n'est qu'une fiction juridique. A plusieurs reprises, le drapeau fellagha a été arboré dans des manifestations ». Les combats reprennent. « Dans le secteur de Gafsa », dit « Le Monde », « six accrochages se sont produits entre le 1er et le 25 janvier. Le bilan des pertes rebelles s'élevait à 49 tués, 30 prisonniers ».

« TUNISIENS, ALGERIENS OU MIXTES »

« Le Monde » donne par ailleurs des renseignement très utiles sur les rapports entre rebelles Algériens et Tunisiens. Dans le secteur de Ghardimaou, il y a une cinquantaine d'Algériens, mais sous le commandement d'un Tunisien. Dans la région de Kasserine Thala, circule une bande mixte... Dans la région de Sidi-Bou-Zid, on constate la présence de deux bandes, toutes deux tunisiennes. Dans la zone minière de Gafsa, on évalue à 120 le nombre de rebelles, tous Algériens, etc... Le même article nous décrit le pourrissement du sud et du Sahel, jusqu'ici fidèles à Bourguiba.

Le 1er février, « une bande de fellagha, forte de 150 hommes, tient le nouveau maquis de Kroumirie ». Le 12, des tracts signés Tahar Lassoued, seul fellagha à ne pas avoir reçu « l'aman » annoncent la formation d'une armée de libération.

Le 21 janvier, le Conseil National du Néo-Destour se réunit à Tunis. A l'ordre du jour : la question algérienne et l'aggravation de la situation. Comme il ne peut pas condamner ouvertement la résistance tunisienne, le secrétaire Behi Legdam dénonce « la collusion qui existe entre un mouvement extrêmiste dans ses revendica-

P. ROUMIEUX.

(Suite page 2.)

(1) Voir le début de cet article dans le numéro précédent.

Replâtrage bureaucratique de l'économie de l'U.R.S.S.

LA sixième session du Soviet Suprême, qui vient de se tenir au début de février, a défini les objectifs économiques à atteindre au cours de l'année 1957.

Par rapport au rythme d'expansion prévu au sixième plan quinquennal, selon les directives données par le XXe Congrès, il s'agit d'un net ralentissement. A cette cadence, les perspectives du VIe Plan sont loin de pouvoir se réaliser : 45 millions de tonnes de fonte au lieu de 53 prévues ; 60 millions de tonnes d'acier au lieu de 68 ; 530 millions de tonnes de charbon contre 595 espérées.

Par rapport aux résultats obtenus en 1956 (première année du Plan), 1957 verra un ralentissement dans presque toutes les branches d'activité : 10 pour 100 d'accroissement au lieu de 13 pour 100 pour l'énergie électrique, 5 pour 100 au lieu de 7,7 pour 100 pour l'acier, 10 pour 100 au lieu de 25 pour 100 pour les tissus de lin, 9 pour 100 au lieu de 14 pour 100 pour le sucre, etc...

D'une façon plus générale l'expansion industrielle de 7,1 pour 100 prévue pour 1957 sera l'une des plus lentes depuis longtemps : 16 pour 100 en 1951, 14 pour 100 en 1954, 11 pour 100 en 1956.

Parmi les activités qui échappent à ce ralentissement, la plus importante est celle de la construction de logements.

La bureaucratie préfère céder aux exigences des masses dans ce domaine plutôt que de s'engager dans la voie, dangereuse pour elle, de la révision des salaires, qui marquent le pas.

Staline aurait sûrement couvert cet échec par une purge sanglante, accusant de sabotage aux ordres des capitalistes, etc., les responsables qui, pourtant ne pouvaient travailler que sous sa direction « géniale ». Mais ces temps sont révolus. Les bureaucrates veulent vivre en sécurité, quitte à avouer partiellement leurs méfaits. C'est ce qu'ils firent à l'assemblée plénière du Comité Central de décembre dernier en annonçant la « révision déchirante » à laquelle ils se voyaient obligés de procéder :

« Malgré l'augmentation par rapport à 1955 de la production de la houille, des métaux, du ciment et des abattages de bois, le plan de production de ces matières pour 1956 n'a pas été exécuté... L'inexécution des plans s'explique tant par les graves insuffisances existant dans la planification de l'économie nationale que par une mauvaise gestion des entreprises et des chantiers par les divers ministères. »

Malgré la couardise de Khrouchtchev, qui se permet de dire au XXe Congrès : « Ce qui distingue l'économie de l'URSS c'est son développement harmonieux », *le Comité Central reconnait crûment :*

« Le Plénum du CC du PCUS estime important de noter que, dans la pratique de la planification gouvernementale et en premier lieu

E. BOIVIN.

(Suite page 2.)

OU VA LE F.L.N. ?

II. L'ENGRENAGE

LA répression, qui n'a jamais cessé contre le MNA, depuis l'échec de la grève de 8 jours organisée par le FLN, s'abat lourdement sur ce dernier. La mollesse extraordinaire du « Front des Amis du Front » à organiser contre cette répression une campagne de protestation est digne de remarques.

Comment ? Voilà des hommes politiques, des journalistes mendésistes, progressistes et staliniens qui voient chaque jour leurs « amis » algériens tomber sous les coups d'une répression implacable, tous ces hommes font partie d'un tas de comités ; ont de multiples tribunes à leur disposition. Et, au moins jusqu'au moment où nous écrivons, ils gardent un silence total.

Bien au contraire, la campagne orchestrée qui se poursuit ne vise qu'à « conseiller » aux chefs du FLN la capitulation la plus déshonorante.

Quelques points de repère permettront d'éclairer le pourquoi d'une telle attitude :

Mendès-France, comme Mollet, Duclos et Lacoste, a toujours été partisan de l'emploi de moyens militaires contre la Révolution algérienne. Ensemble avec la droite, ils ont voté, il y a un an, les pouvoirs spéciaux. Eux et leurs amis progressistes, chrétiens-démocrates se sont toujours bien gardés de lutter pour le retrait des troupes d'Afrique du Nord. Par là, ils justifiaient la soi-disant lutte « sur deux fronts ». Comme si l'anticolonialisme militant pouvait placer sur le même plan la guerre de reconquête coloniale et la lutte du peuple algérien pour recouvrer son indépendance et sa souveraineté.

Sous-jacente aux positions des « libéraux », il y a la calomniatrice accusation forgée par le colonialisme, qui prétend que les nationalistes algériens ont pour objectif de chasser les Européens d'Algérie.

De ceci découle tout naturellement, non seulement l'acceptation des mesures militaires, mais également celle de la répression. On se souvient que M. Jacques Fauvet se félicitait, « en tant que Français », de l'arrestation de Ben Bella et de ses amis. Son unique objection portait sur l'efficacité, à ses yeux douteuse, de ce « beau coup ».

***

A la lumière de ces quelques observations, relisons ce qu'écrit R. Barrat dans « France-Observateur » du 21-2-1957 :

« Ce que veulent les Européens d'Algérie, c'est avoir la certitude qu'ils ne seront pas chassés d'une terre qu'ils considèrent à juste titre, comme leur terre ».

M. Guy Mollet également vient de justifier ces fameuses « opérations de police » entreprises le 1er novembre 1954 par M. Mendès-France par la nécessité de lutter contre « la valise ou le cercueil », mot d'ordre que jamais aucun nationaliste, et en particulier jamais le fondateur du Mouvement National Algérien, Messali Hadj, n'a fait sien.

« Côté algérien, poursuit l'aimable conseiller du FLN, il y a le danger pour les dirigeants politiques de se faire accuser de modérantisme par certains chefs de maquis qui se figurent pouvoir encore obtenir une capitulation sans conditions. Mais le rôle des dirigeants politiques n'est pas de céder en toutes circonstances aux raisons des militaires ».

Admirons le balancement. Après avoir donné des conseils aux « dirigeants » français, lesquels n'en continuent pas moins leur guerre totale pour que « les Européens ne soient pas chassés d'une terre que, etc. » (traduction : pour sauvegarder les intérêts et les privilèges économiques et politiques d'une poignée de milliardaires colonialistes qui continueraient à opprimer le peuple algérien), R. Barrat se tourne vers les dirigeants du FLN et leur tient ce language : — « Soyez sages et réalistes (d'ailleurs je vous connais pour tels) ; laissez tomber les maquisards ; ne craignez rien, nous, libéraux, vous protégerons » !

Et avec quelle efficacité ! c'est ce que les dernières arrestations démontrent amplement.

P. LAMBERT.

(Suite page 2.)

SOUSCRIVEZ pour que vive LA VÉRITÉ

Numérisation CERMTRI

L'ECHELLE IMMOBILE

LE prix de la viande est abaissé, d'autorité, après celui du gaz, et en même temps que celui du veau. Mais le prix de l'essence fait un bond considérable, l'augmentation des loyers par paliers, décidée voilà près de quatre ans et qui devait très bientôt se terminer, est prorogée ; mais le gouvernement vient d'accorder (J.O. du 3 mars 1957) un crédit de 7 milliards d'aide à l'exportation sous forme de remboursement des charges fiscales et sociales ; mais les laitiers se sont vus gratifiés d'une subvention pour compenser la perte qu'ils avaient subie du fait de la baisse autoritaire décrétée voilà un mois.

Qu'importe !

Pour le gouvernement, il s'agit, avant tout, que l'indice des 213 articles ne dépasse pas la cote de 149,1 au delà de laquelle joue la clause d'échelle mobile. Les patrons, dans leur grande majorité, se sont prononcés contre une telle politique. La raison en est simple. Opposés à l'inflation tant que celle-ci va à l'encontre de leurs intérêts, ils sont bien décidés à tirer le maximum de profits dès que la dite inflation est là et se perpétue. Or, pour le patronat, le relèvement du SMIG (les 213 articles) aurait surtout des incidences... sur les caisses de l'Etat. (1) Compte tenu de la politique des impôts à outrance pratiquée par le gouvernement « socialiste », les patrons estiment que le jeu en vaut la chandelle, quels que soient les risques courus à longue échéance — car, et c'est la clé du problème, pour le gouvernement comme pour la bourgeoisie, un impératif demeure : que les travailleurs paient. Et, si une fraction importante du patronat joue l'inflation, c'est qu'elle s'est déjà prémunie par des hausses préventives de ses prix contre les augmentations de salaires qu'elle pourrait consentir, et compte bien aller beaucoup plus loin dans l'avenir.

En attendant, la note est déjà devant nous, mais elle est bien maigre à côté de celle qui nous attend dans quelques semaines.

Car le coût de la vie augmente tous les jours et les salaires restent stationnaires, ou à peu près.

⁂

Ce maniement des 213 articles par le gouvernement — qui projette d'ailleurs d'en aligner bientôt 230 — démontre à quel point le mot d'échelle mobile a pu être vidé de son contenu. Or, et il n'est pas inutile de le rappeler, quand la loi sur cette échelle mobile-là fut promulguée, toutes les organisations syndicales avaient crié victoire. Il n'a pas fallu longtemps pour jeter bas cette fanfaronnade.

Est-ce à dire que ce mot d'ordre doit être abandonné par les travailleurs ?

Certes non !

Surtout en ce moment où les prix ne cessent de monter, où les salaires restent bloqués, où les impôts sont de plus en plus lourds.

Mais cette conclusion s'impose : Il ne peut y avoir de véritable échelle mobile des salaires, pensions et retraites, qu'à partir du moment où son application se fait sous le contrôle des travailleurs eux-mêmes.

Autrement dit, les travailleurs ne peuvent confier à personne d'autre qu'eux-mêmes le soin de décider si le coût de la vie augmente, dans quelles proportions et de quelle manière cette hausse des prix doit se répercuter en hausse sur les salaires, pensions et retraites.

Il n'y a pas d'autre voie.

Les ministres, les députés, les bureaucrates syndicaux et politiques du mouvement ouvrier trouveront toujours quelque bonne astuce, dès lors que ces gens se placent sur le plan parlementaire, pour berner les travailleurs.

Voilà ce qu'ont démontré les 213 articles.

Ils indiquent en même temps aux travailleurs la route à suivre.

La lutte pour une véritable échelle mobile des salaires, pensions et retraites, comme pour une véritable revalorisation du minimum vital, comme pour un véritable retour au pouvoir d'achat 1938 doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Cette lutte est devant nous.

C'est dès maintenant qu'il faut la préparer et l'organiser, car c'est demain qu'il faudra la mener.

FRANÇOIS TARRANT.

(1) Chacun se plaît à reconnaître qu'un relèvement du SMIG intéresserait une part infime de salariés.

LE REGIME CONCENTRATIONNAIRE EN ALGERIE

OUTRE le procès qui vient de nous valoir une condamnation à 100.000 francs d'amende, et celui qui nous a valu deux mois plus tôt 50.000 francs d'amende — et sans oublier la procédure principale pour « entreprise de démoralisation de l'armée » en cours contre quatre de nos rédacteurs devant la justice militaire — une autre instruction pour « injures et diffamation » a été ouverte contre nous il y a maintenant plus d'un an, à propos d'un article qui démontrait que la loi sur l'état d'urgence, avant-coureuse bien pâle des pouvoirs spéciaux, signifiait, malgré tous les démentis officiels, l'institution de camps de concentration en Algérie...

Depuis, l'existence de ces camps a été établie, reconnue, dénoncée, par d'innombrables articles et documents publiés par les journaux les plus divers. Est-ce pour cette raison, est-ce parce que nous avions annoncé notre intention de faire, dans ce cas aussi, la « preuve des faits réputés diffamatoires », comme la loi nous y autorise, et que nous avions commencé à publier un certain nombre de ces preuves, que cette affaire n'a pas encore été appelée devant le tribunal ? Quoi qu'il en soit, une nouvelle inculpation, pour « injures et diffamations », en même temps qu'à Daniel Renard, directeur de « LA VERITE », m'a été signifiée en tant qu'auteur de deux articles parus dans le n° du 5 octobre 1956 de notre journal, et intitulés, l'un « Tortures avec discrimination », l'autre « Auschwitz en Algérie ».

Le premier de ces articles condamnait l'attitude d'organes comme « Franc-Tireur » qui, dénonçant à juste titre les tortures infligées à ses victimes par la police stalinienne, l'AVO, en Hongrie, se taisaient sur les tortures policières en Algérie. Qui le juge d'instruction Monzein estime-t-il diffamé par cet article ? « Franc-Tireur » ? La police du gouvernement général d'Alger? L'AVO? C'est ce que les débats, si l'affaire est jamais appelée devant la 17e Chambre, ne manqueront pas d'établir. Quoiqu'il en soit, les documents concernant les tortures policières en Algérie ne sont que trop nombreux ; et nous ne manquerons pas, le cas échéant, de les soumettre au tribunal.

Le second article concernait les camps de concentration. Que ce soit à cause du sentiment universel d'horreur provoqué par les crimes du régime hitlérien, ou pour toute autre raison, c'est un fait que ce qu'on a, à juste titre, appelé « régime concentrationnaire » a pris une toute première place dans la réprobation de l'opinion publique universelle. Le tribunal de Nuremberg en a fait le type même du « crime contre l'humanité ». La convention internationale contre le génocide l'a stigmatisé. L'hypocrisie même avec laquelle le gouvernement de Guy Mollet prétend que l'on n'emploie, pour l'Algérie, ni le mot « camp », ni le mot « concentration », et parle de « centres d'hébergement » — hypocrisie qui n'est pas moindre, j'ai déjà eu l'occasion de le souligner dans ces colonnes, que celle des S.S., qui nous baptisaient, nous autres concentrationnaires, « Schutzhäftlinge », détenus protégés — est par elle-même un aveu. Mollet et Lacoste parlent, eux, d'« assignés à résidence »...

Mais les mots ne peuvent changer les faits. La question n'est pas, en premier lieu au moins, de savoir si les détenus des camps sont plus ou moins maltraités. Il y a des degrés même dans l'enfer du Dante. Entre le sort fait aux détenus des camps de concentration S.S., à ceux des camps staliniens de l'Asie centrale ou du grand Nord sibérien, à ceux des camps comme Le Vernet ou Brens institués en France par le régime de la drôle de guerre, puis par celui de Philippe Pétain, il y a des différences nombreuses et profondes. Au sein même de l'univers concentrationnaire nazi, on avait parfois la chance — une chance, certes, exceptionnelle — de tomber sur un « bon kommando », un « kommando sanatorium », comme l'on disait là-bas, où, par suite de circonstances fortuites variées, la mortalité ne dépassait pas par exemple 20 % par an. Est-ce que la nature du régime en était, en quoi que ce soit, modifiée ?

Le régime concentrationnaire, c'est, dans son essence, la restauration, sur une échelle mille fois plus vaste, du système de la lettre de cachet aboli par la révolution française de 1789 ; c'est l'internement contre leur volonté, sur simple décision du gouvernement ou de ses agents, dans une enceinte gardée par des individus en armes à ses gages, de citoyens, nationaux ou étrangers, qui n'ont fait l'objet d'aucun jugement d'un tribunal — devant lequel, conformément à des principes universellement reconnus aujourd'hui (1) la preuve des faits à eux imputés aurait incombé à l'accusation — devant lequel ils auraient eu la possibilité légale de se défendre, d'hommes qui, sans même faire l'objet d'une inculpation, sont privés du plus essentiel des droits civiques, la liberté de se déplacer à leur gré. En bref, c'est la liberté des citoyens à la merci de l'arbitraire gouvernemental. Les détenus concentrationnaires, privés des garanties légales qui constituent une des conquêtes essentielles des grandes révolutions bourgeoises des 17e, 18e et 19e siècles, sont littéralement mis hors la loi. Il importe de bien mesurer la gravité, l'ampleur d'une telle régression, qui tient, répétons-le, à la nature même du régime concentrationnaire.

Le sort fait aux détenus des camps tend naturellement à empirer constamment, précisément parce que, contrairement aux condamnés de droit commun enfermés dans une maison d'arrêt ou une maison centrale, ils sont privés de toute garantie légale ; ils n'ont même pas d'existence légale, puisque précisément leur internement même n'est possible qu'en violation de l'esprit et de la lettre de toutes les lois fondamentales, de toutes les constitutions, depuis la Déclaration des Droits de 1789 et la reconnaissance de la liberté de l'individu. Le détenu concentrationnaire est pratiquement livré au bon plaisir de ceux qui le détiennent — et ceux-là sont des agents d'exécution de l'autorité gouvernemental qui les y a enfermés. Elle les y a enfermés, les soustrayant à toute protection des lois, parce qu'elle les considérait comme des adversaires politiques, comme des ennemis ; ils sont à la merci de gardiens qui les considèrent comme tels.

L'opprobre universel qui s'attache au régime concentrationnaire est donc pleinement justifié. Il s'agit bien là d'une régression fondamentale de la civilisation, du crime contre l'humanité par excellence.

Le seul espoir des concentrationnaires réside dans une intervention vigoureuse, en leur faveur, de l'opinion publique. Il importe d'abord que celle-ci soit constamment informée de l'existence des camps, et des conditions de vie des détenus. D'où la gravité de la suppression des visites, de plus en plus appliquée en Algérie, comme nous le rapportons pour le cas du camp de Lodi dans ce numéro (et sans même parler des « camps secrets », dénoncés par « Témoignage Chrétien », que gère l'autorité militaire). De nombreux articles ont déjà paru, il est vrai, dans divers journaux Mais il faut faire d'avantage. C'est un pressant appel que j'adresse à mes anciens camarades de déportation. C'est à nous, au premier chef, qu'il appartient d'agir contre un régime concentrationnaire instauré par « notre » gouvernement. Il faut créer une commission d'enquête sur le régime concentrationnaire en Algérie, composée d'anciens déportés de toutes tendances. Il faut rassembler l'ensemble des documents, préparer un mémoire sur le régime concentrationnaire en Algérie, saisir l'opinion publique française et universelle. C'est notre honneur qui est en jeu. Celui d'entre nous qui refuserait de participer à cette œuvre de salubrité perdrait par là-même le droit de se réclamer de son titre d'ancien détenu des camps S.S.

« LA VERITE », cela va de soi, ouvrira largement ses colonnes à cette campagne ; et si la nouvelle inculpation qui vient de nous être signifiée aboutit, un jour, devant le tribunal civil de la Seine, nous ne manquerons pas de mettre à profit cette occasion de choix pour ouvrir le dossier du régime concentrationnaire en Algérie. C'est dans ce cadre que nous publions cette note qui nous est parvenue sur la situation au camp de Lodi, au début de janvier 1957. Bien que, pour des raisons évidentes, nous ne puissions publier le nom de l'auteur de cette note, nous nous portons garants de l'exactitude des faits qu'elle relate.

GERARD BLOCH,
ancien déporté à Dachau.

(1) La thèse contraire, reprise par Vichinsky, le procureur des procès de Moscou, aux conceptions juridiques de la monarchie des Bourbons ou de l'autocratie tzariste, vient d'être condamnée par les juristes russes.

La situation des internés au camp de Lodi

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, toutes les visites viennent d'être interdites au camp de Lodi.

Le samedi 15 décembre déjà, sur décision venue d'Alger, les visites, tant des familles que des avocats, étaient supprimées. Jusque-là, le régime était le suivant :

Visites autorisées les mercredi et dimanche. La plupart des familles arrivaient le matin vers 9 h. 15, par l'unique train Blida-Lodi, et repartaient à son retour, vers 14 h. 30. Aucune limitation d'horaire n'était fixée.

Au cours d'une récente entrevue avec des avocats, l'Administrateur de Médéa, chargé des camps dans la région, avait manifesté son intention d'appliquer des mesures aussi larges que possible, considérant qu'il ne s'agissait pas d'internés, mais uniquement d' « assignés à résidence ».

Dès que la décision d'interdiction fut connue, de multiples interventions furent effectuées, tant à Paris qu'à Alger. Le vendredi suivant, 22 décembre, les visites étaient autorisées sous un nouveau régime :

— Dans la semaine, suivant un ordre alphabétique, le dimanche et les jours de fêtes, pour toutes les familles, mais suivant un horaire restrictif : 9 à 11 h. et 13 à 15 heures.

Des premiers renseignements recueillis, il ressort que cette mesure a été prise par le Cabinet du Ministre Résidant. Aucun délai, ni aucune raison n'ont été donnés ; cependant, il apparait que ces mesures seraient destinées à permettre la mise en place d'un régime de visites plus restrictif encore. En effet, il serait question d'organiser des visites à tour de rôle, une fois par mois, pendant une heure.

L'aspect pratique reste le même, les familles seraient contraintes à un voyage de six heures au minimum, pour voir une heure durant leurs parents internés, et rester cinq autres heures isolées à Lodi.

L'aspect humain est particulièrement grave. Ces mesures sont, en fait, beaucoup plus dures que celles qui sont appliquées dans les prisons de France aux internés de droit commun. L'on comprend mal qu'elles soient prises à l'égard de ceux contre lesquels aucune inculpation n'a pu être retenue, alors que le régime politique a dû être reconnu aux Algériens internés en France.

Rappelons qu'au point de vue ravitaillement, ces mesures entraînent des conséquences matérielles graves. La nourriture fournie par l'Administration (subvention de 140 fr. par jour par personne, plus supplément de 40 fr. pour fourniture de vin) est extrêmement insuffisante. Le ravitaillement supplémentaire fourni par les familles est absolument indispensable. Or, les colis mettent un temps considérable pour arriver et parviennent la plupart du temps détériorés, c'est au cours des visites que les familles apportent ce ravitaillement. Les internés se trouvent donc brusquement privés des suppléments familiaux indispensables.

Autre aspect encore, particulièrement grave, la nouvelle violation des droits de la défense.

La loi, comme la tradition, ont toujours voulu que les défenseurs jouissent du plus large droit de visite. Ils l'exercent librement, sans restrictions, même lorsqu'il s'agit des crimes les plus graves, même lorsque leurs clients sont placés au régime du secret.

Comment donc admettre cette atteinte lorsqu'au surplus il s'agit de personnes contre lesquelles aucun motif d'inculpation n'a pu être relevé, mais dont la détention pose de nombreux problèmes humains et juridiques ; le contact avec les avocats étant la condition même de la présentation dans des conditions efficaces des recours prévus par la loi contre les mesures d'assignation.

La suppression des traitements, les multiples questions d'intérêts privés soulevées par l'internement sont également la source de nombreuses affaires dans lesquelles les conseils et l'assistance de leur avocat (donc sa visite) sont indispensables aux internés.

Tout cela éclaire de son vrai jour le régime dit des « assignations à résidence » ; contrairement à la volonté du Parlement et à la loi, il s'agit en fait, pour l'Administration, de lieux de détention, où, de la manière la plus arbitraire et selon son bon plaisir, elle jette tous ceux qui lui apparaissent comme risquant de devenir des opposants ou des critiques gênants.

A noter, enfin, qu'il paraîtrait que ces mesures sont la conséquence des manifestations provoquées par les ultras à la suite des événements de ces derniers jours.

Etant donné les horaires des trains, les familles n'ont pas la possibilité de repartir dans la journée et, selon ce nouveau règlement, elles devraient passer deux heures hors du camp. En dehors du strict aspect humain, cela présenterait des inconvénients graves étant donné le climat rigoureux de Lodi, situé à 1.000 mètres, à flanc de montagne.

En outre, Lodi se trouve à 4 km. de Médéa, où de graves incidents ont éclaté récemment. La sécurité des familles laissées au sein d'une population hostile n'était donc pas assurée. Mais, non contente de ce régime, l'Administration vient de prendre de nouvelles décisions qui l'aggravent encore plus.

Le vendredi 4 janvier, les internés étaient avisés qu'à nouveau toutes les visites étaient supprimées, tant celles des familles que celles des avocats.

Replâtrage bureaucratique de l'économie de l'U.R.S.S.

(Suite de la page 1.)

dans le plan en cours, il y a de substantielles insuffisances. Le Gosplan, la Commission économique d'Etat et les ministères n'étudient pas suffisamment les différentes branches de la production, ils sont faiblement liés aux républiques, régions et districts, aux entreprises, aux organismes scientifiques. Ils tolèrent de sérieuses insuffisances et des fautes dans l'élaboration des plans de production, dans les investissements, dans l'approvisionnement. Ils assurent mal le contrôle de l'exécution des plans d'Etat. »

⁂

Il était par conséquent urgent de prévoir pour 1957 un rabaissement des prétentions du XXe Congrès. C'est ce que fit Pervoukhine dès la session du Soviet Suprême de février 1957. Mais il fallait faire plus. Il était nécessaire de revoir toutes les perspectives du VIe Plan. Aussi le Comité Central décide « de soumettre, dans le premier semestre 1957, à l'examen et à l'approbation du Soviet Suprême de l'URSS le VIe Plan quinquennal de développement de l'économie de l'URSS ».

Malgré les directives précises du XXe Congrès, le Plan ne sera donc élaboré que 18 mois après... sa mise en application !

La résolution du Comité Central fixe dès lors le cadre dans lequel doit se faire la reconversion : « réduire le montant des investissements et spécifier les constructions envisagées en diminuant le nombre des chantiers inachevés ; éliminer la dispersion des crédits sur un grand nombre de chantiers.., corriger les objectifs du Plan dans certaines branches industrielles manquant de ressources matérielles ; prévoir le stockage des matériaux nécessaires à l'industrie en vue de créer des conditions normales pour le fonctionnement régulier et rythmique des entreprises ».

⁂

Mais la crise de la gestion bureaucratique dépasse largement le cadre du VIe Plan quinquennal. Il ne s'agit ni plus ni moins, selon la « Pravda », *que de* « la reconstruction de l'économie ». *La session du Soviet Suprême de février qui révisait le Plan en cours n'était pas terminée que le Comité Central se réunissait de nouveau en assemblée plénière les 13 et 14 février pour, après avoir entendu un rapport de Khrouchtchev, adopter une résolution concernant* « le perfectionnement de l'organisation de la direction de l'industrie et de la construction ».

Les modifications de structure envisagées doivent être « recherchées dans des formes plus souples de direction de l'économie nationale, dans une meilleure estimation des particularités à l'étape actuelle de son développement ».

Il faut décentraliser à tout prix. Selon Khrouchtchev : « Notre industrie et nos constructions connaissent un énorme développement et les entreprises industrielles de l'Etat, qui sont au nombre de plus de 200.000, auxquelles il faut ajouter 100.000 chantiers, sont disséminées dans toutes les républiques, sur tout le territoire du pays. Il devient impossible, dans ces conditions, de diriger correctement d'un seul ministère ou d'une seule direction centrale un grand nombre d'entreprises ou de chantiers. »

Cette refonte doit entraîner, à son tour, des modifications importantes dans le travail des deux organismes de planification : la Commission de planification d'Etat (Gosplan) planifiant à long terme, et la Commission économique d'Etat (Gosseconomission) assurant la planification courante.

⁂

Pour opérer ce travail de reconstruction, la bureaucratie aspire à la pause intérieure et à une stabilisation de la situation internationale. Le rêve d'une longue paix extérieure et intérieure la hante plus que jamais. Et si elle s'agite aujourd'hui, avec des velléités de retour à Staline, ce n'est que comme le malade qui se retourne fébrilement dans son lit pour mieux retrouver le calme. Seulement, ce besoin de souffler vient justement au moment où le niveau technique atteint par l'économie soviétique permettrait, grâce à l'outil efficace de la planification, un développement désormais accéléré et effectivement harmonieux de toutes les branches de l'activité soiale. C'est précisément alors que les dirigeants du Kremlin n'en peuvent plus.

Cette contradiction n'est pourtant qu'apparente. Toute l'activité du pays étouffe sous le fardeau d'une gestion parasitaire. Et, malgré ses tentatives, la bureaucratie ne trouvera pas plus aujourd'hui le salut dans une décentralisation bureaucratique que dans la centralisation excessive d'hier.

Depuis la mort de Staline elle a tenté comme jamais, mais en vain, de trouver une solution bureaucratique à un mal dont le bureaucratisme est la source.

Mais l'excroissance bureaucratique, plongeant de toutes ses racines dans la réalité sociale de l'URSS, ne peut disparaître que sous le scalpel de l'intervention révolutionnaire des masses travailleuses.

Guy Mollet dans l'impasse

(Suite de la page 1.)

pe reprennent déjà et se développent au grand jour.

Les ultras d'Algérie complotent. Ils sont soutenus par un Duchet, tandis qu'un Pinay laisse entendre qu'il est pour une politique libérale en Algérie. Bidault est contre tout abandon, Pflimlin pour une certaine négociation. Mendès veut négocier avec le FLN, mais il ne contrôle plus qu'une ombre de Parti, et c'est l'un de ses fidèles, Hersant, qui propose le découpage en tranches de l'Algérie — tandis qu'inversement un ancien ultra, J. P. David, propose d'« hiberner » l'Algérie. Sur le plan économique, le CNPF craint une explosion sociale, se prononce contre les dernières manipulations de l'indice des 213 articles, pensant bien rattraper, par la hausse des prix, les concessions de salaires. Le gouvernement, qui craint un effondrement de la façade économique actuelle, s'efforce de maintenir les choses en l'état.

Les contradictions internes de la bourgeoisie française prouvent sa faiblesse, son incapacité à s'orienter selon une politique d'ensemble. Une fois de plus, elle ne dominera pas la situation. Elle devra s'incliner devant une situation de fait, que ce soit avec ou sans le gouvernement Mollet.

SOLUTIONS OUVRIERES ET COMITES DE LUTTE

Cette situation est éminemment favorable pour que la classe ouvrière impose ses solutions. Il lui reste à l'utiliser. C'est de ses luttes que dépend une solution équitable mettant fin à la guerre d'Algérie : la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même, avec tout ce que cela implique. C'est de ses luttes que dépendent la satisfaction de ses revendications fondamentales : un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui de 38, la suppression des dépenses parasitaires, un plan de production élaboré et appliqué sous son contrôle. C'est de sa capacité à porter au pouvoir un gouvernement la représentant, surgi de ses luttes, que dépend, en fin de compte, la solution de tous les problèmes.

Au cours des grandes batailles sociales qui se préparent, toutes ces aspirations se préciseront, elles seront formulées par l'ensemble des travailleurs. L'obstacle majeur sera la politique manœuvrière qu'adopteront les dirigeants « ouvriers ». Après tant d'autres trahisons, ils ont soutenu, ouvertement ou sous le couvert hypocrite d'une opposition verbale, Mollet. Ils tenteront par tous les moyens d'entraver, de détourner l'action des travailleurs. Déjà ils se livrent à d'innombrables manœuvres afin de conduire dans une impasse les luttes qui commencent à se développer. Il dépendra alors de la capacité des travailleurs les plus combattifs, liée à l'expérience des militants révolutionnaires, que la classe ouvrière réduise à l'impuissance ceux dont la trahison est permanente et parvienne à ses fins. De là l'importance capitale, au moment où se préparent ces grandes batailles, de regrouper d'ores et déjà les travailleurs les plus combattifs, de constituer des comités de lutte ne se subordonnant pas aux appareils syndicaux et politiques et agissant par eux-mêmes.

BOURGUIBA

(Suite de la page 1.)

tions politiques, et certains réactionnaires qui furent les piliers de l'ancien régime », et reprenant un thème développé par Bourguiba, Lagdam affirme que « le meilleur soutien que la Tunisie pourrait apporter à la cause algérienne serait d'assurer le plein succès de l'expérience tunisienne ».

En quoi consiste cette expérience? Bourguiba l'explique : « Nous avons su, après avoir préparé le peuple à la lutte, arrêter le combat à temps, faire le départ entre l'essentiel et le secondaire, obtenir un compromis honorable... » Le peuple algérien doit trouver un Bourguiba en Algérie, aussi sage que son modèle. « Il ne faut pas oublier que Ho-Chi-Minh, qui est un homme d'Etat, a tout fait pour éviter la guerre, et qu'au bout d'une guerre de huit ans, victorieuse, il a négocié avec réalisme et modération ». Que les Algériens ne comptent pas sur la Tunisie, car il ne s'agit pas pour elle « d'entrer dans la bagarre pour soulager nos frères algériens ».

(La fin au prochain numéro.)

OU VA LE F.L.N. ?

(Suite de la page 1.)

François Mauriac, dans « L'Express », prodigue également des conseils de modération.

« Tout a été perdu quand les chefs rebelles ont conféré une valeur absolue au mot : indépendance (1). Comment les chefs du FLN ne voient-ils pas que renoncer au mot est sans importance pour eux et que cela seul compte : ce qu'ils auront obtenu ? Or ils n'obtiendront rien qui puisse donner au peuple français le sentiment d'avoir été dominé par eux. Qu'ils s'en tiennent donc au possible !» A la bonne vôtre !

Quelle audace faut-il aux mendéssistes, aux progressistes pour prétendre que le peuple français s'estimerait «dominé» parce que l'Algérie aurait recouvré son indépendance et sa souveraineté ! Ce sont eux, les défenseurs d'un colonialisme « éclairé » qui pourraient à la rigueur, s'estimer lésés. Mais le peuple français, lui, n'a rien à voir avec les intérêts des Borgeaud, Blachette et de leurs défenseurs MM. de Sérigny et Jacques Chevallier.

Quoiqu'il en soit, la position de ces messieurs est claire. Nous, néo-colonialistes, vous avertissons : ne comptez pas sur nous si vous, chefs du FLN, n'allez pas jusqu'au bout : si vous ne capitulez pas totalement en abandonnant la revendication d'indépendance. Pendant que Barrat, Mauriac font usage de leur plume, le général Massu emploie, lui, des arguments plus frappants en vue de détourner le peuple algérien de son combat pour l'indépendance.

Néanmoins, il y a, et cela a son importance, divergences quant aux méthodes. Mais même dans le camp du général Massu il y a des nuances. Monsieur Mollet, ne croit pas, lui aussi, qu'il soit possible de revenir à la situation d'avant le 1er novembre 1954. D'ailleurs les faits : la résistance extraordinaire du peuple algérien, la pression internationale lui interdisent, à lui comme à tout autre futur président du Conseil, de mener à un terme impossible à réaliser la guerre de reconquête coloniale.

Mais les uns, les porteurs de plume, et les autres, les porteurs de mitraillettes, sont bien d'acord pour le moment sur l'objectif : amener les dirigeants nationalistes à admettre, sous une forme ou sous une autre, le fait colonial, les contraindre à abandonner la revendication de l'indépendance. La répression qui frappe les « durs » du FLN, vise à préparer les « négociations » avec ces « tendres » ralliés au FLN et qui ont nom : Sayah Abdelkader, Farès, Mesbah. Les arrestations des Boutaleb et autres administratifs n'ont pas d'autre signification que celle, opérée en 1945, de Fehrat Abbas, aujourd'hui à l'abri, et qui a conduit celui-ci à abandonner le Manifeste Algérien élaboré conjointement avec Messali Hadj. A l'autre bout du bâton, Barrat, Mauriac et autres s'efforcent également de susciter les interlocuteurs modérés.

⁂

Il faut le dire. A partir du moment où le FLN a mis le doigt dans l'engrenage du « réalisme » politique, il s'est livré pieds et poings liés. Cela a commencé par l'interview, recueillie par Barrat, où Krim Belkacem et Ouamrane acceptèrent, le 15 septembre 1955, l'indépendance par étapes. Cela a continué avec la formule vague et nébuleuse de la « reconnaissance du fait national algérien ». Cela s'est poursuivi par la revendication adressée au gouvernement français de permettre au FLN de constituer un « gouvernement algérien de négociation ». Comme si le gouvernement Ho-Chi-Minh avait sollicité l'autorisation des gouvernants français ! Sans parler du général de Gaulle, qui ne demandait pas aux Allemands le droit de former un gouvernement provisoire. Cela s'est terminé avec la session de l'ONU, où le FLN a démontré qu'il attendait la reconnaissance de ses revendications essentiellement de forces extérieures au peuple algérien lui-même. Durant toute cette période, les dirigeants FLN ont voyagé, négocié secrètement. La bourgeoisie française les a amusés avec ces prénégociations secrètes que Barrat réclame encore aujourd'hui. Puis, au moment choisi par lui, le colonialisme a brutalement mis un point final à l'opération d'intoxication menée à grands renforts d'articles dans « Le Monde », « L'Humanité », « L'Express », « France-Observateur ». Aujourd'hui, s'appuyant sur ces échecs, Robert Barrat formule doucereusement une nouvelle exigence à l'égard du FLN : « acceptez la constitution d'un Exécutif et d'un Législatif provisoire et mixte » (autrement dit une ressucée de l'Assemblée Algérienne) ; législatif élu, exige Mendès-France, au double collège !

⁂

La prétention absurde du FLN au rôle d'interlocuteur exclusif, forgée par les mendéssistes et les progressistes et reprise aujourd'hui encore par Francis au Caire, a permis d'huiler les rouages de l'engrenage. Cédez encore un peu et nous vous consacrerons interlocuteurs valables, ont dit en substance Barrat et autres. Les dirigeants du FLN ont cédé, et encore cédé — jusqu'au moment où confiants dans la « parole de la France », selon Yazid, ils ont pris le chemin des prisons d'Alger et de la Santé.

Mais, malgré les dés pipés qu'ils utilisent, ces messieurs de la « présence française » risquent fort de ne pas atteindre leur but. Si le général Massu a remporté des succès, à Alger, avec les méthodes que l'on connaît, les combats n'ont pas cessé dans le bled. Il n'y a, et il ne peut y avoir, de solution militaire au problème algérien. La solution politique, c'est-à-dire la négociation sans exclusive ni préalable, peut seule en finir avec la guerre colonialiste impopulaire dans le peuple français. Mais une négociation, une conférence de la « table ronde » ne saurait s'ouvrir sans que tous les détenus politiques, FLN et MNA, qui peuplent prisons et camps, soient libérés, sans qu'il soit mis fin aux exécutions des condamnés à mort, aux ratissages, sans que soient dissoutes les milices organisées par Lacoste. Sans que cesse la scandaleuse déportation de Messali Hadj, qui, en formulant la proposition d'un Aix-les-Bains algérien, reprise par la Fédération de l'Education Nationale, a ouvert la voie à la solution pacifique.

(1) M. Fauvet, lui, se félicite de « souligner que le gouvernement s'est refusé, dès le premier jour, à toute reconnaissance du droit à l'indépendance ».

Achetez tous vos livres au service de Librairie de la SPEI

POUR LA DEFENSE DU DROIT DE TOUS LES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES

ADHERE au P.C.I.

Le Gérant : RENARD

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

Société Parisienne d'Impressions, 4, rue Saulnier, PARIS 9e